

Atlas de la biodiversité métropolitaine et sciences participatives

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2019



- **Organisme / institution en charge de la mise en œuvre** : Métropole du Grand Paris
- **Services de la collectivité associés** : Environnement ; Aménagement ; Inventons la Métropole
- **Budget** : 280 000 €
- **Partenaires financiers** : Agence française pour la biodiversité (AFB)
- **Partenaires techniques** : Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France (ARB îdF) ; Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) ; Institut de la transition environnementale Sorbonne Université ; UrbanEco ; Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), Philippe Clergeau
- **Date de début du projet** : 01/01/2018
- **Date de fin** : 31/12/2019



OBJECTIFS

La Métropole est lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Atlas de la biodiversité communale », lancé en septembre 2017 par l'Agence française pour la biodiversité (AFB). Le projet sélectionné consiste à mener entre janvier 2018 et décembre 2020 une démarche globale de connaissance, de préservation et de valorisation de la biodiversité métropolitaine, à partir de quatre actions :

1. la réalisation d'un atlas de la biodiversité métropolitaine ;

2. l'élaboration d'un plan « biodiversité » ;
3. la mise en œuvre d'actions d'animations et de dispositifs de sciences participatives ;
4. la réalisation de projets de recherche en lien avec la biodiversité.

Ce projet bénéficie d'une subvention de l'AFB de 200 000 euros, pour la globalité des actions.

La Métropole souhaite élaborer un atlas de la biodiversité pour développer, à partir d'un inventaire des habitats et des espèces et d'une analyse de la trame verte et bleue, une vision stratégique de la biodiversité sur le territoire métropolitain, partagée et appropriée par les collectivités, les acteurs socio-économiques et les habitants.

Action du Plan climat, l'atlas vise également à mieux connaître la biodiversité pour mieux la protéger et éviter son déclin sur le territoire, notamment en raison du changement climatique et de l'urbanisation.

MESURES MISES EN ŒUVRE

A partir de l'analyse de plus de 900 000 données d'observations naturalistes, l'atlas a répertorié 3 751 espèces de faune et flore sur le territoire, soulignant la richesse de la biodiversité et des habitats au sein de la Métropole.

L'atlas a consisté à réaliser les actions suivantes :

- Elaboration du portrait de la biodiversité métropolitaine

Un Portrait de la Biodiversité métropolitaine a été élaboré par l'Agence Régionale de la Biodiversité en Île-de-France (ARB IDF) et le bureau d'études Biodiversita. Cette première analyse fait apparaître les caractéristiques physiques du territoire ainsi que les données et études existantes sur la nature, la faune et la flore, témoignant de la richesse de la biodiversité métropolitaine.

- Définition du plan de prospection et réalisation des inventaires complémentaires

Le Portrait de la biodiversité métropolitaine a été enrichi par une analyse de données naturalistes supplémentaires, permettant de déterminer les espèces et les zones à inventorier dans le cadre de prospections complémentaires : les amphibiens, les odonates, les oiseaux sur les secteurs à fort potentiel et peu connus, et certains secteurs constituant des corridors biogéographiques.

Des premiers inventaires ont été réalisés à l'été 2019, ils seront poursuivis en 2020.

- Analyse de la Trame verte et bleue (TVB) métropolitaine

La trame verte et bleue vise à enrayer la perte de biodiversité, en préservant et en restaurant des réseaux de milieux naturels qui permettent aux espèces de circuler et d'interagir. Ces réseaux d'échanges, appelés continuités écologiques, sont constitués de réservoirs de biodiversité reliés les uns aux autres par des corridors écologiques.

L'atlas détermine une TVB prospective, dans laquelle tous les espaces végétalisés sont valorisés quelle que soit leur valeur écologique, afin des milieux ordinaires et patrimoniaux.

Les premiers enjeux identifiés sont les suivants : valoriser la biodiversité urbaine métropolitaine, consolider la trame verte et bleue, favoriser le partage des données naturalistes, améliorer la connaissance de la régulation des espèces exotiques envahissantes, préserver la qualité des sols et leurs fonctions écologiques, etc.

En parallèle de l'élaboration de l'atlas de la biodiversité, des programmes de sciences participatives, à destination du grand public et des professionnels (gestionnaires d'espaces) ont été mis en place.

Un partenariat a été conclu en ce sens avec l'ARB IDF, afin de mettre en œuvre plusieurs actions: formation aux sciences participatives Florilèges Prairies urbaines, relais sur les réseaux sociaux et auprès des collectivités des conférences grand public de l'ARB IDF, organisation de la 1e édition des « 24h de la biodiversité » sur le modèle des inventaires éclairs, formation aux protocoles d'observation de la flore des interstices urbains.

Une convention a par ailleurs été signée avec l'Office national des forêts (ONF) pour réaliser des inventaires participatifs dans les forêts présentes sur le territoire, notamment sur les arbres remarquables. Il est également prévu de développer les programmes Vigie-nature avec le MNHN.

Des actions complémentaires seront présentées dans le futur Plan biodiversité, élaboré courant 2020.

RÉSULTATS / IMPACTS POUR LA BIODIVERSITÉ

- Apporter à la Métropole et aux collectivités membres une connaissance naturaliste actualisée, complète et synthétique.
- Elaborer des outils accessibles et pédagogiques, notamment cartographiques, à destination des collectivités et du grand public.
- Contribuer à la mise en œuvre des continuités écologiques franciliennes par une amélioration des connaissances de la trame verte et bleue à l'échelle métropolitaine, pour préserver les écosystèmes et leurs fonctionnalités.
- Promouvoir la prise en compte des enjeux « biodiversité » en matière de planification et d'aménagement, à travers l'intégration des résultats de l'atlas dans les différentes composantes du Schéma de cohérence territoriale (SCoT), et la valorisation de ces enjeux lors des projets d'aménagement.
- Développer la sensibilisation et la mobilisation de tous les acteurs concernés aux enjeux « biodiversité » : élus, équipes techniques municipales ou intercommunales, acteurs socio-économiques et habitants.
- Impliquer les acteurs locaux dans la mise en œuvre d'une gestion écologique adaptée aux espaces publics et privés, de la Métropole et des collectivités membres.
- Constituer un réseau d'acteurs et de partenariats autour de la biodiversité métropolitaine, à toutes les échelles du territoire et sur l'ensemble des enjeux associés.
- Mettre en place des dispositifs de suivi de la biodiversité notamment via la mise en œuvre des dispositifs de sciences participatives à destination du grand public et des gestionnaires.

Coordonnées

Métropole du Grand Paris

Liens utiles

www.capitale-biodiversite.fr

[En savoir plus](#)

Contact

Lucie LABIDOIRE, chargée de mission nature en ville

lucie.labidoire@metropolegrandparis.fr

01 82 28 78 31